

## Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 22 septembre 2020

<b>Nombre de Membres dont le conseil doit être composé</b>	:	<b>23</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	:	<b>23</b>
<b>Nombre de Conseillers présents</b>	:	<b>18 + 5 procurations</b>

L'an deux mil vingt, le vingt deux septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars 2020, se sont réunis, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL à la terrasse du Tilleul sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 15 septembre 2020.

### Ordre du jour

1. FINANCES – l'AFL - Revalorisation subventions 2020
2. BATIMENTS COMMUNAUX
  - a) Eglise - Rénovation et demande de subventions
  - b) Groupe Scolaire - Rénovation et demande de subventions
  - c) OCL - Revalorisation de l'APD suite à Etude aide à décision
3. CONVENTION - SFR

**Présents :** R. SCHAAL - I. REHM - A. CUTONE - S. SALOMON - JC. SOULE – P. LECAILLIER – JC. BUFFENOIR- F. CULMONE - F. FISCHER - P. GRUBER – L. HEIL -V. KLEINMANN - C. OTT - J. REIMINGER - D. RENARD - G. SUPPER – D. ZIARKOWSKI - C. KLOSS

#### **Abs. Excusés :**

- R. JONCKHEERE donne procuration à S. SALOMON
- C. WAHL donne procuration à V. KLEINMANN
- C. CATALLI donne procuration à C. OTT
- G. CARBONNIER donne procuration à G. SUPPER
- A. ANTONI donne procuration à I. REHM

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Léa HEIL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Alexandre LANGE, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

### **1. FINANCES – l'AFL - Revalorisation subventions 2020**

Lors du vote du budget primitif 2020 au mois de décembre dernier, il a été évoqué le sujet des subventions aux associations locales.

Une étude a été réalisée, association par association, par la commission du Conseil et les membres proposent l'attribution des subventions selon un tableau récapitulatif, sur le principe de plusieurs critères (Jeunes, matériel, projets, actions, etc...)

Par délibération prise le 15 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention à hauteur de 4 500€ à l'Association Famille de Lipsheim (l'AFL).

Dans le cadre de la mise en place d'un atelier exceptionnel de poterie afin de sensibiliser les participants à la pratique de l'art et de la poterie, l'AFL sollicite une subvention complémentaire à hauteur de 500€.

La dépense sera imputée sur le budget communal compte 6574.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Approuve** une subvention complémentaire à hauteur de 500€.

Par

**19 voix pour**

**/ voix contre**

**/ abstention**

**4 conseillers municipaux membres de l'AFL n'ont pas participé au vote.**

*En application de l'article L 2131-11 du CGCT, I. REHM - P. GRUBER - G. CARBONNIER - C. KLOSS*

## **2. BATIMENTS COMMUNAUX**

### a) Eglise - Rénovation et demande de subventions

L'Eglise de Lipsheim a été construite en 1830. Une remise aux normes et une rénovation complète (toiture, façades, peinture, vitrage...) sont envisagées au vu de l'âge avancé de l'édifice religieux.

Par conséquent, l'entreprise Les Economistes a été missionnée courant septembre pour établir une étude de l'église avec proposition de travaux chiffrés.

Mr le Maire informe que le montant global estimatif des travaux est de 201 336 € HT soit TTC 241 604 € TTC.

Le détail de cette opération est joint en annexe 1.

Le conseil municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré

**Approuve** l'étude de l'église avec proposition de travaux chiffrés.

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à la réalisation de cette opération

**Autorise** le maire à déposer toute demande de subvention auprès des collectivités (Région Grand Est – Conseil Département du Bas Rhin, ...) auprès de l'ETAT en ce qui le concerne (DETR, DRJSCS ,....) auprès de tous organismes pouvant subventionner le projet.

Intervention de Mme OTT – demande que son intervention soit annexée (R1) au PV de séance expliquant les raisons du vote (2 contres).

Par

**20 voix pour**

**2 voix contre** C. OTT - C. CATALLI

**1 abstention** F. FISCHER

### b) Groupe Scolaire - Rénovation et demande de subventions

L'Ecole maternelle du groupe scolaire de Lipsheim a été construite en 1999. Depuis quelques années l'école maternelle souffre de déperditions de chaleur et d'infiltrations au niveau des fenêtres et de la toiture.

Par conséquent, l'entreprise Les Economistes a été missionnée courant septembre pour établir une étude thermique du bâtiment avec proposition de travaux chiffrés.

Mr le Maire informe que le montant global estimatif des travaux est de 226 808 € HT soit TTC 272 170 € TTC.  
Le détail de l'étude est joint en annexe 2.

Le conseil municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré

**Approuve** l'étude thermique du bâtiment avec proposition de travaux chiffrés.

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à la réalisation de cette opération

**Autorise** le maire à déposer toute demande de subvention auprès des collectivités (Région Grand Est – Conseil Département du Bas Rhin, ...) auprès de l'ETAT en ce qui le concerne (DETR, DRJSCS ,....) auprès de tous organismes pouvant subventionner le projet.

Intervention de Mme OTT – demande que son intervention soit annexée (R2) au PV de séance expliquant les raisons du vote (2 contres).

Par

**20 voix pour**

**2 voix contre** C. OTT - C. CATALLI

**1 abstention** F. FISCHER

c) OCL - Revalorisation de l'APD suite à Etude aide à décision

La société MP CONSEIL a été missionnée en août 2018 pour réaliser une étude de faisabilité concernant l'extension et la restructuration du club house de l'Olympic club de Lipsheim (OCL).

Un compte rendu a été présenté aux conseillers dressant un tableau précis de la situation de l'existant, de la demande des uns et des autres (association, élus,...) prenant en compte également les obligations réglementaires liées au PLU, à la LAFA, etc...

Par délibération prise en date du 16 avril 2019, les conseillers ont fixé l'enveloppe globale des travaux au montant de HT 650 000€ soit TTC 800 000€.

Par délibération prise en date du 17 septembre 2019 les conseillers ont validé le programme de travaux pour l'extension du club house et la création de vestiaires et locaux de rangement supplémentaires.

Par délibération prise en date du 14 novembre 2019 les conseillers ont approuvé le choix de l'architecte en l'occurrence le Cabinet FFW de Mulhouse.

Par délibération prise en date du 14 janvier 2020,

- Les conseillers ont approuvé l'Avant-Projet Sommaire tel qu'il a été présenté pour un montant global estimatif de travaux à 447 250€ HT soit 536 700€ TTC.
- Les conseillers ont approuvé les montants complémentaires (honoraires, frais d'étude, AMO, diagnostics et sondages, frais de branchements et de raccordements, ...) pour un montant total de 199 000€ HT.
- Les conseillers ont approuvé le coût total de l'opération estimé à 646 250 € HT soit TTC 775 500 €.

Monsieur le Maire présente l'étude complémentaire d'aide à la décision ainsi que le dossier d'Avant-Projet Définitif (APD).

Il informe l'assemblée que le montant global estimatif des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) est de 631 244 € HT soit TTC 757 493 € TTC.

Le détail de cette opération est joint en annexe 3 et 4.

	HT
A ces montants, il y a lieu de rajouter :	
➤ Les honoraires	142 213 €
➤ Les tolérances et les révisions	65 049 €
➤ Les frais de branchement et de raccordement gaz	27 000 €
➤ Les frais de branchement électrique	3 000 €
➤ L'acquisition de mobiliers	15 000 €
➤ La micro station selon rapport BSF	15 000 €
<b>SOIT UN TOTAL HT</b>	<b>267 262 €</b>

Le coût de l'opération est donc estimé à 898 506 € HT soit 1 078 208 € TTC.

Le conseil municipal

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

**Approuve** l'Avant-Projet Définitif concernant cette opération, tel que présenté ci-dessus dont le détail financier est ci-annexé.

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

**Autorise** le Maire à déposer la demande de permis de construire et tous documents d'urbanisme y relatifs.

**Autorise** Sabine SALOMON adjointe en charge de l'urbanisme et des bâtiments à signer le permis de construire et tous documents d'urbanisme y relatifs.

**Autorise** le Maire à déposer toute demande de subvention auprès des collectivités (Région Grand Est – Conseil Département du Bas Rhin, ...) auprès de l'ETAT en ce qui le concerne (DETR, DRJSCS – AGENCE DU SPORT) auprès de tous organismes concernés (LAFA...)

Intervention de Mme OTT – demande que son intervention soit annexée (R3) au PV de séance expliquant les raisons du vote (2 contres).

Par

**21 voix pour**

**2 voix contre** C. OTT - C. CATALLI

**/ abstention**

### 3. Convention – SFR

La société SFR désire installer des équipements techniques – antenne et local technique – sur la parcelle cadastrée section 4 n° 290 - en bordure du chemin Linglotweg - derrière l'antenne et les équipements d'Orange.

**Le conseil municipal,**

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

**Emet** un avis favorable quant au projet d'installation de la Sté SFR sous réserve de l'autorisation d'urbanisme qui en découle.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de location avec SFR après autorisation d'urbanisme.

**Fixe** Le montant du loyer initial à 3000 € nets, indexé annuellement et sera porté à 5000 € nets après 10 ans.

Par

**19 voix pour**

**/ voix contre**

**4 abstentions** C. OTT - C. CATALLI - F. FISCHER - D. RENARD

**Annexe R1- Explication de vote - BATIMENTS COMMUNAUX - Eglise - Rénovation et demande de subventions**

- Plan de financement non communiqué (2 voix contre C. OTT - C. CATALLI)

**Annexe R2 - Explication de vote - BATIMENTS COMMUNAUX - Groupe Scolaire - Rénovation et demande de subventions**

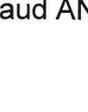
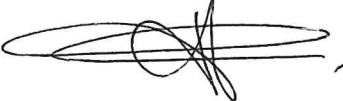
- Plan de financement non communiqué (2 voix contre C. OTT - C. CATALLI).

**Annexe R3 - Explication de vote - BATIMENTS COMMUNAUX - OCL - Revalorisation de l'APD suite à Etude aide à décision**

- Interrogation sur le bon respect du code de la commande publique (2 voix contre C. OTT - C. CATALLI).

---

*En fin de réunion, M le maire informe le conseil du rejet, en date du 17 septembre 2020 par le tribunal administratif du recours en annulation des élections du 15 mars 2020 qui avait été introduit par François Fischer et les élus de la liste "Lipsheimez-vous". Il se félicite de ce que le tribunal n'a retenu aucun des moyens introduits en appui de la demande d'annulation. Il espère que ce jugement mettra un terme au processus électoral qui a été, probablement, le plus long de l'histoire municipale de Lipsheim. Il souhaite que s'apaisent les débats, voire les inimitiés, qui ont pu naître durant la campagne et que désormais le fonctionnement démocratique dans notre commune soit apaisé.*

René SCHAAL 	Isabelle REHM 	Armando CUTONE 
Sabine SALOMON 	Jean-Claude SOULE 	Patricia LECAILLIER 
Arnaud ANTONI 	Gaël CARBONNIER 	François CULMONE 
Patricia GRUBER 	Léa HEIL 	Romarc JONCKHEERE 
Vincent KLEINMANN 	Carmen KLOSS 	Jennifer REIMINGER 
Géraldine SUPPER 	Catherine WAHL 	Daniel ZIARKOWSKI 
Jean-Charles BUFFENOIR 	François FISCHER 	Christine CATALLI 
Catherine OTT 	Dominique RENARD 	

Mention affichage :

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 25.09.2020, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Communes.



Signature :